

**RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2021**

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE**

Le 25 mars 2021, à compter de 18 h 00, le conseil communautaire, sur convocation adressée par le président le 19 mars 2021, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en visioconférence.

Christophe DEGRUELLE, Président, préside la séance.

**Présents :**

Stéphanie AMOUDRY, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michèle AUGÉ, Françoise BAILLY, Stéphane BAUDU, Françoise BEIGBEDER, Malik BENAKCHA, Christelle BERENGER, François BORDE, Jérôme BOUJOT, Philippe BOURGUEIL, Yann BOURSEGUIN, Henry BOUSSQUOT, Jean-Noël CHAPPUIS, François CROISSANDEAU à partir de la délibération n° A-D2021-023, Sébastien CROSNIER, Yves CROSNIER-COURTIN, Viviane DABIN, Philippe DAMBRINE, Christophe DEGRUELLE, Christèle DESSITE, Kadiatou DIAKITÉ, Axel DIEUZAIDE, Alain DUCHALAIS, Philippe DUMAS, Marie-Claude DUPOU, Ozgür ESKI, Marie-Agnès FÉRET, François FROMET, Lionella GALLARD, Corinne GARCIA, Paul GILLET, Marc GRICOURT, Philippe GUETTARD, Yann LAFFONT, Valéry LANGE, Nicole LE BELLU, Catherine LE TROQUIER, Christelle LECLERC, David LEGRAND, Catherine LHÉRITIER, Claire LOUIS, Baptiste MARSEAULT, Philippe MASSON, Patrick MENON, Hélène MENU, Rachid MERESS, Didier MOËLO, Pierre MONTARU, Catherine MONTEIRO, Maryse MORESVE, Jean-Marc MORETTI, Pierre OLAYA, Nicolas ORGELET, Étienne PANCHOUT, Bernard PANNEQUIN, Mathilde PARIS-DE PIREY, Joël PASQUET à partir de la délibération n° A-D2021-024, Joël PATIN, Éric PESCHARD, Alain PROT, Christophe REDOUIN, Ludivine REMAY, Joël RUTARD, Mourad SALAH-BRAHIM, Isabelle SOIRAT, Serge TOUZELET, Guy VASSEUR, Alain VÉE, Benjamin VÉTELÉ.

**Suppléant(e)s :** Charly MONNEREAU suppléant de Alain VÉE, Eric JANVIER suppléant de Catherine LE TROQUIER, Isabelle CREICHE suppléante de Eric PESCHARD.

**Pouvoirs :**

Mathilde DESJONQUÈRES donne pouvoir à Stéphane BAUDU, Christian MARY donne pouvoir à François FROMET, Fabienne QUINET donne pouvoir à Joël PATIN, Pierre WARDEGA donne pouvoir à Alain DUCHALAIS, Stéphane LEDOUX donne pouvoir à Marc GRICOURT, Odile SOULES donne pouvoir à David LEGRAND, Pauline SALCEDO donne pouvoir à Christophe DEGRUELLE, El Hassania FRAISSE-ZIRIAB donne pouvoir à Rachid MERESS, Audrey ROUSSELET donne pouvoir à Ludivine REMAY, Yves BARROIS donne pouvoir à Jérôme BOUJOT, Jean-Albert BOULAY donne pouvoir à Lionella GALLARD, Gérard CHARZAT donne pouvoir à Yann BOURSEGUIN.

**Excusés :**

Gildas VIEIRA, Michel FESNEAU, François CROISSANDEAU jusqu'à la délibération n° A-D2021-022, Joël PASQUET jusqu'à la délibération n° A-D2021-023.

**Début de séance 18 h 00**

**Secrétaire de séance : Monsieur François FROMET**

**Approbation du procès verbal du 3 décembre 2020 et du 04 février 2021**

<b>N° A-D2021-019</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> – Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation du conseil
-----------------------	---

Le conseil communautaire prend acte de la communication des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation.

<b>N° A-D2021-020</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> – Compte rendu des délibérations prises par le Bureau communautaire dans le cadre de la délégation du conseil
-----------------------	--

Le conseil communautaire prend acte de la communication des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Bureau communautaire.

<b>N° A-D2021-021</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> – Désignation d'un nouveau délégué de la Communauté d'agglomération de Blois pour siéger au Syndicat Mixte du Bassin La Cisse (SMBC)
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner Yves LECUIR en tant que suppléant en lieu et place de Gilles LEROUX pour représenter Agglopolys au sein du Syndicat Mixte du Bassin La Cisse (SMBC),
- dire que les 12 délégués titulaires et les 12 délégués suppléants pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin La Cisse (SMBC) sont ainsi :  
TITULAIRES : Denis BILLAUD, Philippe BOURGUEIL, Benjamin CACHEUX, Philippe DARIDAN, Christèle DESSITE, Jean-Marc LABBÉ, Catherine LHÉRITIER, Didier MOËLO, Dimitri MULTEAU, François OURY, Lionel RANVAL, Jean-Louis SLOVAK.  
SUPPLÉANTS : François BORDE, Daniel CHEVALIER, Patrick COUTURIER, Joël DRONIOU, Benoît GENAY, Henri BURNHAM, Pierre MONTARU, Christian PALCOWSKI, Denis PELTIER, Anne STORELLI, Didier THEVENOT et Yves LECUIR,
- autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-022</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Régime indemnitaire - ajustement technique
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'insertion à l'annexe 4 de la délibération n° A-D2020-130 du 17 juillet 2020 relative au régime indemnitaire, le tableau présenté et relatif au cadre d'emploi des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique, les dispositions de ladite délibération n° A-D2020-130 demeurant applicables sans autre modification ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-023</b>	<b>FINANCES</b> – Agence France locale - Désignation des représentants.
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner Monsieur François FROMET, en sa qualité de Vice-Président en charge des Finances, en tant que représentant titulaire d'Agglopolys, et Monsieur Philippe DUMAS en sa qualité de Vice-Président en charge de la Commande Publique, en tant que représentant suppléant d'Agglopolys, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale,
- autoriser le représentant titulaire de d'Agglopolys ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions,
- autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Abstention : 1, Catherine LHERITIER

<b>N° A-D2021-024</b>	<b>FINANCES</b> – Budget principal - Exercice 2021 - Budget primitif
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toute convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions attribuées et individualisées dans l'annexe au présent budget.

**Décision : Adopté à la majorité des votes exprimés**

Votes contre : 3, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Malik BENAKCHA, Mathilde PARIS.

Abstention : 6, Isabelle CREICHE, Valéry LANGE, Étienne PANCHOUT, Christophe REDOUIN, Joël RUTARD, Catherine LHERITIER.

<b>N° A-D2021-025</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Assainissement collectif - Exercice 2021 - Budget primitif
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à la majorité des votants**

Vote contre : 1, Mathilde PARIS

<b>N° A-D2021-026</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Assainissement non collectif - Exercice 2021 - Budget primitif
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-027</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Eau potable - Exercice 2021 - Budget primitif
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-028</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Immeubles de rapport - Exercice 2021 - Budget primitif
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-029</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Lac de Loire - Exercice 2021 - Budget primitif
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-030</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Ordures ménagères - Exercice 2021 - Budget primitif
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à la majorité des votants**

Vote contre : 1, Mathilde PARIS

<b>N° A-D2021-031</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Transports - Exercice 2021 - Budget primitif
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

Agglopolys - Conseil communautaire du 25 mars 2021 - Compte-rendu analytique

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à la majorité des votants**

Vote contre : 1, Mathilde PARIS

<b>N° A-D2021-032</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe ZAE Artouillat - Exercice 2021 - Budget primitif
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-033</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe ZAE Cino Del Duca - Exercice 2021 - Budget primitif
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-034</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe ZAE du Courtois - Exercice 2021 - Budget primitif
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-035</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe ZAE Gailletrous 3 - Exercice 2021 - Budget primitif
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-036</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe ZAE La Boissière - Exercice 2021 - Budget primitif
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-037</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe ZAE Les Guignières - Exercice 2021 - Budget primitif
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-038</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe ZAE Les Muriers - Exercice 2021 - Budget primitif
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-039</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe ZAE Les Plantes - Exercice 2021 - Budget primitif
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-040</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe ZAE Malakoff - Exercice 2021 - Budget primitif
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-041</b>	<b>FINANCES</b> – PLUI HD - Augmentation de l'Autorisation de Programme
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'augmentation de l'Autorisation de Programme (AP) pour arriver à un montant actualisé de 1 372 748,00 € TTC,
- approuver l'allongement de la durée de l'Autorisation de Programme en la portant de 6 à 7 années,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-042</b>	<b>FINANCES</b> – Dispositif OPAH RU - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-043</b>	<b>FINANCES</b> – Programme d'Intérêt Général (PIG) - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-044</b>	<b>FINANCES</b> – Surcharge foncière - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-045</b>	<b>FINANCES</b> – Fonds logements - Augmentation de l'Autorisation de Programme
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'augmentation de l'Autorisation de Programme (AP) pour arriver à un montant actualisé de 3 030 000 €,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-046</b>	<b>FINANCES</b> – Extension de la filière boue d'Onzain - Commune déléguée de Veuzain sur Loire - Augmentation de l'Autorisation de Programme (AP)
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'augmentation de l'Autorisation de Programme (AP) pour arriver à un montant actualisé de 860 000,00 € TTC,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-047</b>	<b>FINANCES</b> – Réhabilitation de la station d'épuration de la commune de Mesland - Augmentation de l'Autorisation de Programme (AP)
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'augmentation de l'Autorisation de Programme (AP) pour arriver à un montant actualisé de 1 300 000,00 € TTC,
- approuver l'allongement de la durée de l'Autorisation de Programme en la portant de 5 à 6 années,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-048</b>	<b>FINANCES</b> – Réhabilitation des réseaux d'assainissement et traitement des effluents de la commune de Sambin - Diminution de l'Autorisation de Programme (AP)
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la diminution de l'Autorisation de Programme (AP) pour arriver à un montant actualisé de 2 030 000 € TTC,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-049</b>	<b>FINANCES</b> – Transfert des eaux usées de Chailles et Candé sur Beuvron sur la station d'épuration du Blaisois - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'allongement de la durée de l'Autorisation de Programme en la portant de 4 à 5 années,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-050</b>	<b>FINANCES</b> – Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale.
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé :

- que la Garantie d'Agglopolys est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les bénéficiaires) :
  - . le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts qu'Agglopolys est autorisé à souscrire,
  - . la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par Agglopolys auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
  - . la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et :
    - \* si la Garantie est appelée, Agglopolys s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est

demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,

\* le nombre de Garanties octroyées par le Président sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

- d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité, à signer le ou les engagements de Garantie pris par Agglopolys pendant la durée du mandat, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe.

- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Abstention : 1, Catherine LHERITIER

<b>N° A-D2021-051</b>	<b>FINANCES</b> – Dispositif de paiement par cartes d'achats publics - Renouvellement du contrat auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Centre.
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- doter Agglopolys d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et ainsi de souscrire auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre un contrat de cartes d'achats publics pour une durée de trois ans aux conditions suivantes :

La Caisse d'Épargne Loire Centre met à la disposition d'Agglopolys 13 cartes d'achats aux porteurs, confiées : au service parc automobiles (7 cartes nominatives), au service achats-logistique (1 carte nominative), au magasin des ateliers-bâtiments (2 cartes nominatives), à la direction des ressources humaines (1 carte nominative), à la direction du Cycle de l'Eau (2 cartes nominatives). Agglopolys procédera à la désignation des porteurs et définira les paramètres d'habilitation des cartes.

Le montant plafond global de règlements effectués par cartes d'achats d'Agglopolys est fixé à 177 700 euros pour une périodicité annuelle, selon la répartition suivante : cartes d'achats aux porteurs du service parc automobiles : 37 700 euros; carte d'achats au porteur du service achats – logistique : 60 000 euros ; cartes d'achats aux porteurs du magasin des ateliers – bâtiments : 15 000 euros ; carte d'achats au porteur de la direction des ressources humaines : 10 000 euros ; carte d'achats aux porteurs de la direction du Cycle de l'Eau : 55 000 euros.

Les conditions tarifaires du contrat de cartes d'achats publics sont les suivantes :

- La cotisation annuelle par carte achats est fixée à 55 euros,
- La cotisation annuelle pour l'abonnement au site de consultation E – CAP est fixé à 75 euros,
- Une Commission sur flux de 0.35 % à partir du 1ier euros par transaction,
- Dans le cadre des achats à distance, un coût de portage sera engagé dès le 16ième jour suivant l'achat, si l'opération n'a pas fait l'objet d'une validation sur le site de consultation E – CAP. Le taux d'intérêt applicable au portage de l'avance de trésorerie à Agglopolys est l'index Euribor 1 semaine flooré à 0% auquel s'ajoute une marge de 1,60 %.

- autoriser le Président à intervenir au contrat qui sera passé entre Agglopolys et la Caisse d'Épargne Loire Centre.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Non-participation au vote : 1, Isabelle CREICHE

<b>N° A-D2021-052</b>	<b>AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE</b> – Approbation d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Cour-Cheverny
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- déclarer que le projet est d'intérêt général,
- approuver la mise en compatibilité du PLU conformément à l'article L. 153-58 4°,
- dire que le dossier de déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du PLU de Cour-Cheverny sera mis à disposition du public à la mairie de Cour-Cheverny et au Pôle développement territorial d'Agglopolys, 34 rue de la villette, 41 000 Blois,
- dire que le rapport d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à disposition du public pendant 1 an au Pôle développement territorial d'Agglopolys, 34 rue de la villette, 41 000 Blois, et sur le site internet [www.agglopolys.fr](http://www.agglopolys.fr).

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération accompagnée du dossier de PLU mis en compatibilité approuvé sera notifiée :

- au Préfet de Loir-et-Cher,
- à la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher,
- au Maire de Cour-Cheverny,

Elle fera l'objet :

- d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys et en mairie de Cour-Agglopolys - Conseil communautaire du 25 mars 2021 - Compte-rendu analytique

- Cheverny pendant un mois,
- d'une annonce légale dans un journal diffusé dans le département,
  - d'une parution sur le site de la collectivité, [www.agglopolys.fr](http://www.agglopolys.fr),
  - d'une mise en ligne sur le géoportail de l'urbanisme,
  - sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-053</b>	<b>URBANISME PRÉVISIONNEL - PLUi</b> – Avis d'Agglopolys sur la création de périmètres délimités des abords (PDA) de monuments situés dans le site patrimonial remarquable de la ville de Blois
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- émettre un avis favorable sur la création de périmètres délimités des abords (PDA) de monuments situés dans le site patrimonial remarquable de la ville de Blois ;
- soumettre ce projet dans le cadre d'une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur et sur le projet de périmètre délimité des abords ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-054</b>	<b>URBANISME</b> – Approbation des Conditions Générales d'Utilisation pour la saisine par voie électronique (SVE) via le guichet numérique des autorisations d'urbanisme
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver les termes des Conditions Générales d'Utilisation pour la saisine par voie électronique, via le guichet numérique des autorisations d'urbanisme,
- autoriser le Président à signer tout acte permettant de rendre effective cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-055</b>	<b>HABITAT</b> – Modification du règlement d'attribution des aides à l'habitat privé dans le cadre du dispositif OPAH-RU 2020-2025 et adaptation par avenant n° 2 de la convention ANAH
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver les modifications proposées au projet de règlement d'attribution des aides à l'habitat privé sur le périmètre de l'OPAH-RU et à la convention OPAH-RU 2020-2025 ;
- augmenter le gain énergétique requis de 25 à 35 % pour les ménages aux ressources modestes et très modestes, éligibles aux aides de l'ANAH ;
- attribuer pour les projets, portés par des ménages aux ressources modestes et très modestes (éligibles aux aides de l'ANAH), dont le gain énergétique est égal ou supérieur à 35 %, une aide équivalente à :
  - . 10 % du montant des travaux jusqu'à 15 000 € HT de travaux éligibles,
  - . 15 % du montant des travaux si le montant HT des travaux éligibles dépasse 15 000 € HT,
 avec un plafonnement des aides à 3 000 € calculés sur le montant hors taxes des travaux éligibles plafonnés à 20 000 € ;
- augmenter le gain énergétique requis de 35 à 40 % pour les autres ménages ;
- augmenter le plafond des aides de 2 000 € à 3 000 € pour les projets des propriétaires bailleurs avec un gain énergétique minimum de 35 % sous conventionnement ANAH ;
- décider que les aides prévues dans le règlement d'intervention, seront attribuées, dans la limite des crédits disponibles ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-056</b>	<b>HABITAT</b> – Modification du règlement d'attribution des aides à l'habitat privé dans le cadre du dispositif Programme d'Intérêt Général (2020-2025) et adaptation par avenant n° 1 de la convention ANAH
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver les modifications proposées au projet de règlement d'attribution des aides à l'habitat privé sur le périmètre du Programme d'intérêt Général et à la convention PIG 2020-2025 ;
- augmenter le gain énergétique requis de 25 à 35 % pour les ménages aux ressources modestes et très modestes, éligibles aux aides de l'ANAH,



- attribuer pour les projets, portés par des ménages aux ressources modestes et très modestes (éligibles aux aides de l'ANAH), dont le gain énergétique est égal ou supérieur à 35 %, une aide équivalente à :
  - . 10 % du montant des travaux jusqu'à 15 000 € HT de travaux éligibles,
  - . 15 % du montant des travaux si le montant HT des travaux éligibles dépasse 15 000 € HT, avec un plafonnement des aides à 3 000 € calculés sur le montant hors taxes des travaux éligibles plafonnés à 20 000 € ;
- augmenter le gain énergétique requis de 35 à 40 % pour les autres ménages ;
- augmenter le plafond des aides de 2 000 € à 3 000 € pour les projets des propriétaires bailleurs avec un gain énergétique minimum de 35 % sous conventionnement ANAH ;
- décider que les aides prévues dans le règlement d'intervention, seront attribuées, dans la limite des crédits disponibles ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-057</b>	<b>CYCLE DE L'EAU</b> – Contribution eaux pluviales - Délibération cadre
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- instituer la contribution eaux pluviales du budget général de la Communauté d'agglomération de Blois vers le budget annexe assainissement collectif, à compter du 1er janvier 2020, date de transfert de la compétence eaux pluviales urbaines,
- fixer cette contribution à 30 % des amortissements et des emprunts et à 25 % des dépenses de fonctionnement après application du prorata de longueur de réseau unitaire par rapport à la longueur totale du réseau,
- dire que le calcul de cette contribution sera actualisé chaque année et que les crédits correspondants seront inscrits au budget général de la Communauté d'agglomération de Blois et au budget annexe assainissement collectif,
- dire qu'à titre exceptionnel, l'exercice budgétaire 2021 supportera deux contributions (2020 et 2021) suite à la tenue de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées le 17 mars 2021,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-058</b>	<b>CYCLE DE L'EAU</b> – Convention relative à la perception de la redevance d'assainissement collectif et de la redevance de modernisation des réseaux de collecte sur le périmètre de la commune de Monteaux.
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter la convention relative à la perception de la redevance d'assainissement collectif et de la redevance de modernisation des réseaux de collecte sur le périmètre de la commune de Monteaux du 1er janvier 2021 au 30 juin 2022,
- autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération,
- préciser que les recettes et dépenses à provenir de cette convention seront imputées au budget de l'assainissement collectif.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-059</b>	<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b> – Attribution d'une aide économique au titre des aides à l'immobilier pour la création de « La Fine Fleur », centre diététique et de bien-être à Saint-Bohaire
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à l'entreprise La Fine Fleur,
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention de 25 000 €, versée à la SCI Castel Bohaire, qui viendra en diminution des loyers demandés à l'entreprise aidée,
- autoriser le Président ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette opération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-060</b>	<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b> – Attribution d'une aide économique au titre des aides à l'immobilier pour l'acquisition d'un bâtiment à Villebarou par la SCI ELVISSA 41, extension de la société SEPAMAC et SOFULIDO 41
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- accorder son aide aux entreprises SEPAMAC et SOFULIDO 41,
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention de 15 000 €, versée à la SCI ELVISSA 41 qui viendra en diminution des loyers demandés aux entreprises aidées,
- autoriser le Président ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette opération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-061</b>	<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b> – Attribution d'une aide économique au titre des aides à l'immobilier pour le développement de la SAS VALFROID à La Chaussée Saint-Victor
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- accorder son aide à la SAS VALFROID ;
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention de 15 000 €, versée à la SCI LGTCD qui viendra en diminution des loyers demandés à l'entreprise aidée ;
- autoriser le Président ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette opération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-062</b>	<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b> – Attribution d'une aide économique au titre des aides à l'immobilier pour le développement de l'entreprise BELLESGRAINES à Blois
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- accorder son aide à la SARL BELLESGRAINES,
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention de 6 000 €,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-063</b>	<b>PLATEFORME DE SERVICES AUX COMMUNES</b> – Convention pour la gestion de service d'assistance pluridisciplinaire pour le compte de communes membres
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- se charger d'apporter une assistance pluridisciplinaire aux communes de : Averdon, Candé sur Beuvron, Cellettes, Chailles, Champigny en Beauce, Chaumont sur Loire, Cheverny, Chitenay, Cormeray, Cour Cheverny, Fossé, Françay, Herbault, La Chapelle Vendomoise, La Chaussée St Victor, Lancôme, Landes le Gaulois, Les Montils, Marolles, Ménars, Mesland, Monteaux, Monthou sur Bièvre, Rilly sur Loire, Saint Bohaire, St Cyr du Gault, St Denis sur Loire, St Etienne des Guerêts, St Lubin en Vergonnois, St Sulpice de Pommeray, Sambin, Santenay, Seur, Valaire, Valencisse, Valloire sur Cisse, Veuzain sur Loire, Villebarou, Villefranconeur, Villerbon,
- approuver les termes de la convention qui précise les modalités de fonctionnement de cette assistance,
- autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette convention.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-064</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> – Avenant n° 3 à la convention de financement du 3 août 2017 de la maîtrise d'oeuvre du renforcement des digues domaniales des vals du Blaisois
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 3 à la convention de financement du 3 août 2017 de la maîtrise d'oeuvre du renforcement des digues domaniales des vals du Blaisois ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-065</b>	<b>COMMUNICATION</b> – Passation d'un contrat d'objectifs et de moyens entre Agglopolys et la SAS Touraine télévision, éditrice de la chaîne de télévision « TV Tours - Val de Loire » pour la période 2021-2023
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le Contrat d'Objectifs et de Moyens à conclure avec la SAS Touraine télévision (TV Tours - Val de Loire) pour une durée de 3 ans pour un montant annuel de 50 000 € TTC ;
- autoriser le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit contrat et toutes pièces

nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-066</b>	<b>CULTURE</b> – Fixation des tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Blois/Agglopolys, de l'école de musique territoriale de Fossé/Agglopolys et de l'école d'art de Blois/Agglopolys pour l'année scolaire 2021-2022
-----------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- accepter les tarifs pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Blois/Agglopolys, l'école territoriale de Fossé/Agglopolys et l'école d'art de Blois/Agglopolys comme décrits ci-dessus,
- autoriser le Président ou son représentant à encaisser les droits d'inscription présentés ci-dessus et à procéder au remboursement selon les modalités définies ci-dessus,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2021-067</b>	<b>CULTURE</b> – Enseignement musical - Subventions 2021 aux associations gérant les écoles de musique
-----------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- voter les subventions 2021 aux associations gestionnaires des écoles de musique selon les montants ci-dessus ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

**La séance est levée à 20 h 15**

**Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables au Service des Assemblées - Hôtel de Ville - 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment A , aux horaires d'ouverture au public.**